

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/11/2018

Dossier complet le :
03/12/2018

N° d'enregistrement :
2018-KKP-1616

1. Intitulé du projet

Aménagements de protection contre les crues de la Galaure et du Dravey - Commune de Hauterives

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Jovet - Président de la Communauté de communes

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 4 9 1 0 0 0 1 7

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 10. | - Rehaussement de la berge de la rive droite de la Galaure par un mur sur 510 m, - Création d'un nouveau lit du cours d'eau du Dravey jusqu'à la confluence avec la Galaure (rescindement du lit) |
| 21. e) | - Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement <i>Le projet n'est pas soumis à la catégorie 47 (défrichement prévu inférieur à 0.5 ha)</i> |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les écoulements en crue du cours d'eau du Dravey peuvent être importants pour des périodes de retour faible (dès Q10) et Q30 pour le cours d'eau de la Galaure. Une étude de faisabilité de 2016 dans le cadre de l'élaboration du PAPI propose plusieurs aménagements afin de supprimer les inondations et garantir la pérennisation des ouvrages hydrauliques de protection contre les crues sur la Galaure et le Dravey. Les deux aménagements prévus sont hydrauliquement indépendants mais assureront à eux deux la protection du centre bourg de la commune de Hauterives.

Il est prévu de rehausser la berge droite de la Galaure par un mur de 510 ml (h/Tn compris entre 30cm et 1m80). Conjointement, un nouvel exutoire du Dravey vers la Galaure sera créé en aval de la RD 51 afin de lui redonner un cheminement naturel et son passage à travers les habitations en amont du nouveau lit sera sécurisé.

Les zones concernées par les travaux se situent sur la commune de Hauterives entre la rue Etienne Vassy et la RD 538 pour les travaux sur la Galaure, et entre l'amont de la RD 51 et la confluence avec la Galaure pour ceux sur le Dravey.

4.2 Objectifs du projet

- > Sécuriser la population du centre urbain d'Hauterives de la crue d'occurrence centennale ;
- > Optimiser les écoulements en crue ;
- > Rétablir le transit des matériaux solides du Dravey vers la Galaure en retrouvant un profil en long d'équilibre et améliorer sa qualité écomorphologique par reconquête des berges par un milieu rivulaire, un resserrement du lit d'étiage et le retour à une dynamique alluviale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur la Galaure et le Dravey pourront être effectués de manière indépendante.
Sur le Dravey, les travaux seront effectués en dehors des périodes de fraie.

Concernant la Galaure, sont prévus :

- un mur d'un linéaire de 510 m environ. La hauteur du mur varie de 0,2 m à 1,8m en amont de la passerelle et de 0,55 m à 1,15 m
en aval de la passerelle;

- la mise en place de batardeaux amovibles au droit de la passerelle;

- la mise en place d'un déversoir de sécurité en amont de la passerelle sur une longueur de 50 m.

Concernant le Dravey, sont prévus :

- le confortement des murs de propriété ou la construction de nouveaux murs solidement ancrés sur 180 ml;

- la reprise d'un passage à gué par un dalot;

- la création d'un nouveau lit en déblai et sans digue jusqu'au lit de la Galaure sur une parcelle non construite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La maintenance des aménagements créés consistera en un contrôle périodique sur le Dravey et du mur en sommet de berge sur la Galaure. Des opérations courantes d'entretien et de contrôle seront à effectuer sur le Dravey en aval de la RD 51 afin de s'assurer de l'absence d'entrave au passage de l'eau en cas d'épisode pluvieux, de l'absence d'espèces invasives et de la définition de fauches sur les berges végétalisées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon les articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du Code de l'Environnement, les rubriques suivantes sont visées :

- 3.1.1.0 : 1° : Soumis à autorisation
 - 3.1.2.0 : 1° : Soumis à autorisation
 - 3.1.4.0 : 1° : Soumis à autorisation
 - 3.2.2.0 : 1° : Soumis à autorisation : surface soustraite de 12.17 ha
 - 3.2.6.0 : système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 : Soumis à autorisation
- Le projet est soumis à une autorisation environnementale au titre des IOTA et à une demande de défrichement (0,1 ha)
Un dossier de DUP est également à établir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------|
| Mur de protection rive droite Galaure - Longueur en amont et aval passerelle : | 200 ml ; 310 ml |
| - Hauteur moyenne en amont passerelle : | 1.15 m |
| - Hauteur moyenne en aval passerelle : | 0.85 m |
| Déversoir de sécurité en amont de passerelle | 50 m |
| Reprise d'un exutoire direct du Dravey à la Galaure : - Gabarit en base : | 4 m |
| - Profondeur : | 1,5 m |
| - Emprise de tête : | 9 m , 2 - 4,5 % |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Hauterives (26390).
Sur la Galaure : au niveau de la
rue Etienne Vassy entre la
Résidence Gabriel Biancheri à
l'amont et le pont de la RD 538 à
l'aval.
Sur le Dravey : entre l'amont de la
RD 51 et la confluence avec la
Galaure

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°02'85"04 Lat. 45°25'55"55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 05°03'17"01 Lat. 45°25'80"96

Point d'arrivée :

Long. 05°25'63"97 Lat. 45°25'63"97

Communes traversées :

Aucune autre commune n'est traversée

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - ZNIEFF de type I n° 26040001 " Cours supérieur de la rivière Galaure". Les milieux consistent en des groupements euro-sibériens de vases fluviatiles habitant 7 taxons différents, soit 13 espèces, dont 12 réglementées. - ZNIEFF de type II n°820030221 "Chambarans". Cet ensemble repose sur de la glaise à quartzite, ce qui rend cette zone unique dans le paysage alpin. 35 espèces animales et 9 espèces végétales recensées sont réglementée. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après les dernières données à jour de 2016, la commune ne fait partie de la liste des communes situées en zone de montagne. Les communes les plus proches classées en zone de montagne sont Saint-Clair-sur-Galaure, Montfalcon et Roybon |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les aménagements prévus se situent dans trois Périmètres de protection (Identifiant 148MH01) des monuments historiques suivants : 1er : "Château ancien - Porte fortifiée"(inscrit MH partiellement le 13/07/1926) ; 2ème : "Domaine du palais idéal du Facteur Cheval - Villa Alicius, remise, hangar, belvédère, système de clôture, sol des parcelles AS 125 et 126" ; 3ème : "Domaine du palais idéal du Facteur Cheval - Palais Idéal". |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Selon l'inventaire départementale de la Drôme, le site se situe dans le périmètre de deux zones humides : - "Galaure Hauterives à 38" , code hydrographique 26SIBG0076, dont la délimitation aval se situe au niveau de la RD 538 ; - "Le Dravey", code hydrographique 26SIBG0054, dont la délimitation aval se situe à la confluence avec la Galaure. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte par un PPRi prescrit depuis le 12/12/2017 sur les bassins versants de la Galaure, de la Valloire et le Bancel. La commune est également affectée par le PPRT de l'entreprise "NOVAPEX" qui a été approuvé. Le zonage concerne en grande majorité la commune limitrophe du Grand Serre à l'est et ne concerne pas le site du projet (limite du périmètre du PPRT à 3 kms environ du site). PPRT "NOVAPEX" approuvé le 02 avril 2014. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Six sites industriels BASIAS sont recensés dans un périmètre de 500 m du projet : quatre sites ne sont plus actifs, un site n'a pas pu être qualifié et le dernier site en activité est une coopérative agricole stockant des produits chimiques. Ce dernier site en activité est situé à 100 m du projet. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | D'après l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 portant classement en zone de répartition des eaux dans le bassin Rhône-Méditerranée, la commune et, plus particulièrement, le projet est situé dans la ZRE du sous-bassin de la Galaure. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune d'Hauterives présente un captage AEP dont les usages et périmètres sont définis dans l'arrêté N°2015310-0026 du 6 novembre 2015. Le périmètre de protection rapproché se trouve à environ 50 m à l'est du projet du tracé du nouveau lit du Dravey. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 6 km à l'est du site du projet. Il s'agit de la SIC "FR8201726" "Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran" au titre de la Directive Habitats. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux consistant en la création d'un nouveau lit de cours d'eau, des déblais seront produits, pas réutilisables directement sur site. Aucun stockage temporaire sur le site ne sera effectué. Les matériaux d'excavation seront entreposés dans des conteneurs adaptés, placés sur des zones exemptes de végétation (soit terrains défrichés, soit zones bitumées) et évacués en décharge. <input type="checkbox"/> La collecte et l'évacuation des déblais du chantier se feront selon les filières agréées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les visites écologiques réalisées sur site n'ont pas révélé de sensibilité particulière marquée. Enjeux identifiés : Pas d'indice de présence de castor relevé lors des reconnaissances de terrain, zone susceptible d'abriter des frayères de Barbeau méridional, de Chabot, de Lamproie de planer, de Truite fario et de Vandoise. Présence certaine de Gobemouche noir et du Lucane cerf-volant. L'emprise du lit du Dravey sera de 4 m de largeur sur tout le linéaire, ce qui limite l'emprise de défrichage nécessaire au niveau de la ripisylve. Le Dravey est en partie canalisé et régulièrement entretenu ce qui limite l'expression des milieux qui lui sont associés. Repérages de terrains réalisés en 2017 (29/8, 23/5, 5-6/9, 6/12) et 2018 (30/4) |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La ZNIEFF type 1 "Cours supérieur de la rivière Galaure" recense 2 espèces animales menacées au titre de l'évaluation de l'UICN : l'Ecrevisse à pattes blanches (en danger) et rare à l'est de la Vallée du Rhône, et le Martin-pêcheur (vulnérable), dont les habitats sont liés à la ripisylve et au cours d'eau de la Galaure. les visites de terrain ont attesté de la présence certaine du Gobemouche noir et du Lucane cerf-volant au niveau du projet, mais pas de celle du Castor. les visites écologiques sur site (les 30/04, 23/05, 05-06/09 et 06/12 de l'année 2017) n'ont pas révélé de sensibilité particulière marquée. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sur la Galaure est situé en milieu urbain selon la nomenclature Corine Biotope 2012. La création du nouveau lit mineur du Dravey se fera aux dépends d'une zone agricole mais l'emprise sera limitée. Ces impacts sont PERMANENTS. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque inondation : un PAPI a été élaboré sur la Galaure en 2016. <input type="checkbox"/> En outre, le projet porte sur la mise en place de protections hydrauliques visant à réduire le risque inondation sur le centre-ville de Hauterives. <input type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux uniquement pour l'approvisionnement des matériaux et des engins de chantier. Ces impacts sont TEMPORAIRES. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux l'utilisation d'engins de chantier et le trafic de poids lourds associé à l'acheminement des matériaux constitutifs des murs seront source de bruit. Ces impacts sont TEMPORAIRES et cesseront dès la fin de l'exécution des travaux. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Impacts limités et liés à la phase de travaux uniquement. Des mesures simples de type arrosage de chantier et voies de chantier permettront de limiter les émissions de poussières. Ces impacts concernent la phase travaux et sont donc TEMPORAIRES. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le lit du Dravey est à sec la grande majorité du temps. De fait, les travaux de déblayage pour la création du nouveau lit seront très peu susceptibles de générer des flux de matière en suspension. En cas d'épisodes pluvieux, le transfert de matière pourra être contenu localement. Egalement, les laitances de béton générées par la création du mur le long de la Galaure et le renforcement du mur sur la Dravey pourront être canalisés localement pour éviter le transfert vers le milieu récepteur. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les entreprises en charge des travaux maîtriseront leurs effluents (stockage ou rejet dans le réseau d'eau usées) grâce à la mise en place d'une base de vie. Plusieurs mesures permettront de contenir les éventuelles pollutions accidentelles : stockage de polluants liquides, stationnement des engins de chantier sur rétention étanche et en retrait des cours d'eau, entretien régulier des engins de chantier, ... |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La maintenance des engins et matériels de chantier seront interdites sur site afin d'éviter tout risque de pollution. La collecte et l'évacuation des déchets du chantier (y compris les terres excavées, même non inertes), se feront selon les filières agréées. |

| | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur la Galaure, les murets à construire seront intégrés au contexte paysager et architectural local. Une analyse paysagère au stade avant-projet proposera des alternatives d'aménagements (minéral/ végétal..) Le choix des espèces à réinstaller sur la rive droite de la Galaure se feront en concertation avec l'association "Village Botanique du Palais Idéal" qui ont déjà connaissance du projet. Les travaux sur le Dravey en zone urbaine sont très limités et confinés entre des habitations privées. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La création du lit mineur du Dravey sur une portion de parcelle agricole diminuera la surface exploitable de l'agriculteur de manière PERMANENTE, mais sur une zone limitée. Une concertation a eu lieu avec l'exploitant agricole afin de lui laisser une surface exploitable, de faciliter son accessibilité (passage à gué) |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts sur le milieu récepteur liés à la construction du mur en haut de berge en rive droite de la Galaure sont limités puisque ces derniers ont lieu en dehors du lit du cours d'eau. De même, les travaux de confortement des murs des habitations sur le Dravey génèrent peu d'impacts sur le milieu récepteur, puisque ce cours d'eau est temporaire et à sec la majorité du temps. Les travaux ne s'effectueront donc pas dans des zones dites "en eau". Cependant, les impacts attendus liés à la phase chantier pourront être limités comme suit par au moins des mesures préventives dites "classiques" :

- vérification du bon état de fonctionnement des engins de chantier ;
- dans la mesure du possible, réaliser les travaux en dehors de fortes pluies ;
- confinement des matériaux pour limiter les exports de matière à l'extérieur du chantier ;
- évacuation des matériaux souillés vers des décharges agréées et transport immédiat en cas de pollution accidentelle ;

Sur le secteur de la nouvelle confluence entre le Dravey et la Galaure, où les enjeux faunistique et floristique sont les plus importants, un inventaire faune-flore est prévu et permettra de définir les impacts du projet sur le milieu naturel et à développer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales thématiques environnementales concernées par le projet sont essentiellement liées au milieu naturel et à la ressource en eau, ces thématiques seront abordées dans le document d'incidences qui sera inséré dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement). Les mesures pour limiter les impacts seront détaillées dans ce document et seront respectées par les entreprises des travaux. Les travaux étant situés aux abords d'un monument historique, ils seront soumis à l'accord de l'ABF.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| <input type="checkbox"/> En plus des annexes précitées, sont transmis : <input type="checkbox"/> - le diagnostic écologique de la zone de projet effectué par Naturalia ; <input type="checkbox"/> - le rapport de l'avant-projet ; <input type="checkbox"/> - une cartographie de l'emprise du défrichement. <input type="checkbox"/> |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT-VALLIER

le,

16.11.2018

Signature


P. OUVET,
Président de la Communauté de Communes Porte de Drôme-Ardèche,
Président du Syndicat Intercommunal Départemental

